VILLE DE
SOUSTONS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2026

Vous êtes invité à vous trouver, **le lundi 30 novembre 2026, à 19 h 30,** en l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture dominicale 2027 des commerces de détail

2. Décision modificative – Budget COMMUNE

3. Autorisation d'accès à l'API Particulier et à l'API Impôt particulier pour accéder aux quotients familiaux des familles dans le cadre du portail famille Gallia

4. Modernisation et extension d'un système de vidéoprotection

5. Autorisation de l'engagement de dépenses et du recouvrement des recettes dès le 1er janvier 2027 jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2027

6. Subvention 2027 – Harmonie municipale

7. Subvention au Conservatoire des Landes : Projet Chorégraphique École Isle Verte

8. Subvention au Comité des Landes de la Ligue Nationale contre le Cancer

9. Subventions complémentaires 2026

10. Modification du tableau des effectifs

11. Adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO), de médiation à l'initiative du juge (MIJ) ou de médiation à l'initiative des parties (MIP) proposées par le CDG

12. Autorisation donnée au président de la communauté de communes MACS de déposer une demande d'autorisation de défrichement portant notamment sur une parcelle communale, dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité de Cramat

13. Avis de la commune sur le projet de pacte de gouvernance 2026-2032 de la communauté de communes MACS

14. Intégration voiries et réseaux dans le domaine public du lotissement Le Pas d'Hardy

15. Plan d'assiette 2027

16. Garantie d'emprunt – Logements en accession sociale à la propriété en bail réel solidaire (BRS) – Le Clos du Bouyic

17. Garantie d'emprunt – Logements en accession sociale – Ilot vert

18. Questions diverses.

La séance sera diffusée en direct sur Facebook de la commune de Soustons.

Soustons, le 24 novembre 2026.

Monsieur le Maire,

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Philippe SAINT-MARTIN

Les questions orales, vœux, avis, motions, présentés sous forme de courrier adressé à Monsieur la Maire, devront être envoyés par mail (dircab@mairie-soustons.fr) ***au plus tard 48 heures*** *avant la séance.*